

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-huitième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 22 avril 2013, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Stéphanie Bernstein	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Geneviève Chicoine	Chargée de projets du domaine Éducation de l'organisme Culture pour tous
	Marie-Claude Desjardins	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
M.	Houssine Dridi	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
Mmes	Diane Dupuis	Représentante de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Sylvie de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (Présidente)
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
	Céline Métivier	Représentante pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences
	Stéphanie Yates	Représentante de la Faculté de communication

MEMBRES ABSENTS :

Mme	Esther Désilets*	Représentante de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
MM.	Jean-Marc Fontan*	Représentant de la Faculté des sciences humaines
	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Olga Navarro-Flores*	Représentante de l'École des sciences de la gestion

SECRÉTAIRE :

Mme	Évelyne Fortin	Secrétariat des instances
-----	----------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie de Grosbois préside la séance et madame Évelyne Fortin agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle annonce que mesdames Esther Désilets et Olga Navarro-Flores ainsi que messieurs Jean-Marc Fontan et Rémi Fraser prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence. Elle accueille ensuite la secrétaire rédactrice qui accompagnera le Comité au cours de la prochaine année. Madame Évelyne Fortin remplace madame Véronique Laffitte à titre de secrétaire du Comité, car cette dernière s'est vue assigner à d'autres instances. Un tour de table est effectué, aux fins des présentations.

1. Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Nicole Vézina, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

La directrice du Service aux collectivités informe les membres que madame Diane Dupuis souhaite présenter la consultation que tiendra bientôt l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA). Compte tenu du fait qu'elle devra quitter la rencontre après l'examen des projets de recherche et de création, il est convenu que madame Dupuis fasse sa communication à la suite de l'adoption des procès-verbaux et leurs points afférents. Toutefois, sa présentation sera rapportée au point d'information 7 du procès-verbal de cette assemblée.

2. Procès-verbal de la cent soixante-sixième assemblée du 28 janvier 2013 et de la cent soixante-septième assemblée du 18 mars 2013

2.1 Adoption du procès-verbal de la cent soixante-sixième assemblée ordinaire du 28 janvier 2013

La directrice du Service aux collectivités rappelle que le procès-verbal de la cent soixante-sixième assemblée n'avait pas été adopté lors de la dernière rencontre. Des personnes qui avaient présenté, au cours de la séance, l'approche d'intervention privilégiée par leur organisme désiraient apporter des précisions. Les commentaires ont été fournis et intégrés au procès-verbal présenté.

Une membre souligne que son absence inscrite au procès-verbal était motivée et demande d'apporter la correction requise.

Sur proposition dûment faite par madame Ève Lamoureux, appuyée par madame Céline Métivier, le procès-verbal de la cent soixante-sixième réunion du Comité des services aux collectivités est adopté à l'unanimité, comme modifié.

2.2 Adoption du procès-verbal de la cent soixante-septième assemblée du 18 mars 2013

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal, une membre souhaite vérifier un point. Elle se demande s'il avait effectivement été décidé que les professeures, professeurs issus du même département qu'une promotrice, qu'un promoteur devaient quitter l'assemblée pendant les délibérations sur ce projet. Une membre professeure rappelle qu'elle s'était retirée de l'assemblée pendant les délibérations sur un projet impliquant un collègue de son département. La directrice du Service aux collectivités propose de conserver cette façon de faire et de la discuter à nouveau si le besoin s'en fait sentir. Les membres acceptent cette proposition à l'unanimité.

Une membre avait soulevé le fait que le conflit d'intérêts peut survenir dans des situations autres que celles abordées jusqu'ici, par exemple en cas de partenariat entre professeures, professeurs de départements différents. À la page 3, à la cinquième ligne du 2^e paragraphe, il faut lire : « *Les professeures, professeurs quitteront également la salle si le Comité examine une demande provenant de leur propre département ou si elles, ils ont un lien de partenariat avec la promotrice, le promoteur.* »

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Stéphanie Bernstein, le procès-verbal de la cent soixante-septième réunion du Comité des services aux collectivités est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

2.3 Affaires découlant – Tableau des suivis (document CSAC-168-D.1)

La directrice du Service aux collectivités présente aux membres le tableau de suivi des dossiers en cours.

Aucune remarque n'est soulevée.

3. Projets de recherche et de création : évaluation des projets par le sous-comité de la recherche du CSAC

3.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 16 avril 2013

La directrice du Service aux collectivités mentionne qu'il s'agit du premier concours de l'année 2013-2014 et que le Comité des services aux collectivités dispose d'un montant de 100 000 \$ ainsi que d'un don individuel de 8 000 \$ pour l'année. Elle rappelle que le fonds provenant d'un don est aussi ouvert aux professeures associées, professeurs associés. Le Service aux collectivités diffusera l'information à cet effet dans les facultés. Par conséquent, ce fonds ne sera pas utilisé dans le cadre du présent concours pour permettre, lors du concours de l'automne 2013, le financement de projets soumis par des professeures associées, professeurs associés. Tel que le veut la pratique jusqu'ici, 60 % des fonds disponibles sont alloués au concours du mois d'avril. Le montant restant, soit 40 % des fonds, sera alloué au concours du mois de novembre. Le Comité a donc le loisir d'octroyer un financement à environ huit projets. La directrice du Service aux collectivités vérifie auprès des membres si ces modalités leur conviennent. Les membres acceptent ces modalités à l'unanimité.

La directrice du Service aux collectivités présente aux membres le rapport du sous-comité de la recherche, tel que déposé en annexe. Lors de l'examen de chaque projet, elle invitera une membre, un membre du sous-comité de la recherche à résumer les commentaires formulés. Elle rappelle que le Comité a reçu 11 demandes qui ont toutes été évaluées. Elle soumet à

l'approbation des membres le mode de classement des demandes ainsi que la sélection des projets retenus par le sous-comité de la recherche. Les projets ont été classés selon la note totale obtenue et les huit projets ayant les meilleures notes seront financés. Étant donné que des projets sont ex aequo aux troisième et quatrième rangs, les projets qui n'ont pas été retenus sont ceux des septième, huitième et neuvième rangs. Les membres, à l'unanimité, entérinent le mode de classement et le mode de sélection des projets retenus par le sous-comité de la recherche.

Une membre propose de se retirer pendant les délibérations. L'un des projets a été soumis par des organismes membres du regroupement qu'elle représente et elle craint toute apparence de conflit d'intérêts. La directrice du Service aux collectivités est d'avis que, selon ce raisonnement, d'autres membres devraient se retirer. Elle ajoute que les commentaires de chacune, chacun lors des délibérations font appel à leur sens éthique. Elle demande aux membres s'ils sont à l'aise avec le principe qu'une membre, un membre dont l'organisation a un projet à l'étude puisse prendre part aux échanges sur les autres projets. Les membres acquiescent à cette proposition, à l'unanimité.

3.2 Comprendre la réflexion collective dans une école alternative pour en tirer des leçons pour le développement des acteurs du RÉPAQ et des autres écoles publiques du Québec

Mesdames Martine Blanc et Nicole Vézina se retirent pendant les délibérations sur ce projet.

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice indique que le projet de réfection d'une cour d'école en cour verte est intéressant et qu'il a une importance à la fois pour l'école et pour le milieu scientifique. Les objectifs sont bien documentés. Toutefois, un certain nombre de projets de ce type ont déjà été exécutés et les promoteurs n'en font pas mention. Il aurait été intéressant qu'ils s'appuient sur ces expériences antérieures. De plus, le projet recèle des enjeux complexes en regard desquels l'aspect organisationnel est déficient. Le sous-comité estime que les promoteurs auraient pu s'adjoindre une cochercheuse, un cochercheur. Certains autres éléments devraient être bonifiés tel le transfert des connaissances dont le mode demeure très imprécis. Il en est de même de la méthodologie qui ne définit ni les critères de sélection ni le nombre d'acteurs impliqués. Enfin, le sous-comité apprécie que la synthèse des résultats soit diffusée dans le format vidéo, mais considère que, comme l'enregistrement ne traitera pas des stratégies de gestion, il ne répond pas aux objectifs du projet.

Une membre dit se rappeler que ce projet avait été soumis l'an dernier. Un évaluateur indique que le projet actuel a été resserré par rapport à celui de l'an dernier, mais que des aspects demeurent insatisfaisants. Une évaluatrice précise que certaines lacunes du projet soumis l'an dernier n'ont pas été corrigées ici. À la question d'une membre relativement au pointage accordé à un chercheur débutant, la directrice du Service aux collectivités précise que le fait d'être un nouveau professeur joue un rôle dans l'évaluation de son curriculum vitae et non dans l'évaluation du projet.

Le projet se voit attribuer la note totale de 78 %, ce qui lui confère le huitième rang parmi les onze projets soumis.

Les membres sont invités à se prononcer sur les commentaires du sous-comité de la recherche et sur la notation. Ceux-ci entérinent à l'unanimité la décision du sous-comité.

Madame Nicole Vézina rejoint l'assemblée. Madame Martine Blanc demeure à l'extérieur.

3.3 Reconnaître le véritable statut de travailleuse aux aides familiales : état des droits et mobilisation

Madame Stéphanie Bernstein se retire pendant les délibérations sur ce projet.

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice affirme que ce projet a été fort apprécié par le sous-comité. Il est clairement décrit, bien structuré et tout à fait pertinent dans le contexte actuel. De plus, il dénote un partenariat et des processus de transfert de grande qualité.

Le projet se voit attribuer la note totale de 92 %, ce qui lui confère le premier rang parmi les onze projets soumis.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1022

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'Union des employés et employées de service (UES-800);

ATTENDU le projet de recherche intitulé Reconnaître le véritable statut de travailleuse aux aides familiales : état des droits et mobilisation;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Stéphanie Bernstein, professeure au Département des sciences juridiques, pour le projet intitulé Reconnaître le véritable statut de travailleuse aux aides familiales : état des droits et mobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Stéphanie Bernstein et Martine Blanc rejoignent l'assemblée.

3.4 Analyse des pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions sexuelles dans les écoles secondaires du Québec afin de constituer un tronc d'intervention commun

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluateur rappelle que, par ce projet, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) souhaite réfléchir sur les façons de faire de ses centres en matière de prévention et de sensibilisation puis procéder à une mise en commun de leurs pratiques. Le sous-comité reconnaît que les enjeux soulevés sont d'importance. Il s'inquiète par contre des avantages effectifs entraînés par une telle mise en commun et s'interroge sur la pertinence d'uniformiser les pratiques. L'évaluateur soulève aussi le fait que les réalisations répertoriées ne sont pas évaluées, ce qui constitue une faiblesse. Une évaluatrice relève que la période de collecte des données s'effectuant en été, cela peut poser un problème en raison des vacances et du ralentissement des activités. La directrice du Service aux collectivités prend note de faire part à l'agente de liaison et de développement du RQCALACS de cet élément supplémentaire.

Le projet se voit attribuer la note totale de 85 %, ce qui lui confère le cinquième rang parmi les onze projets soumis.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1023

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS);

ATTENDU le projet de recherche intitulé Analyse des pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions sexuelles dans les écoles secondaires du Québec afin de constituer un tronc d'intervention commun;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Céline Métivier, appuyé par madame Stéphanie Yates, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 999,45 \$ à madame Manon Bergeron, professeure au Département de sexologie, pour le projet intitulé Analyse des pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions sexuelles dans les écoles secondaires du Québec afin de constituer un tronc d'intervention commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Le texto, une nouvelle plateforme d'intervention pour Tel-jeunes

Madame Stéphanie Yates se retire pendant les délibérations sur ce projet.

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice rappelle que le promoteur du projet est un groupe d'intervention qui souhaite entreprendre une réflexion sur ses interventions par texto auprès des jeunes et examiner ce qu'il en résulte. Le projet est très bien présenté, il est prometteur et pourrait avoir des retombées sur les modes d'intervention d'autres groupes. De plus, l'intervention par texto correspond étroitement à la réalité des jeunes.

Le projet se voit attribuer la note totale de 89 %, ce qui lui confère le deuxième rang parmi les onze projets soumis.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1024

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par Générations/Tel-jeunes;

ATTENDU le projet de recherche intitulé Le texto, une nouvelle plateforme d'intervention pour Tel-jeunes;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Diane Dupuis, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 080,62 \$ à madame Christine Thoër, professeure au Département de communication sociale et publique, pour le projet intitulé Le texto, une nouvelle plateforme d'intervention pour Tel-jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Stéphanie Yates rejoint à l'assemblée.

3.6 Mesures de l'impact du batillage sur l'environnement des lacs

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice souligne que le projet est novateur et que la méthodologie est solide. Ce projet constitue une démarche importante, car l'impact environnemental du batillage n'est pas encore des plus traités dans le milieu scientifique. À cet égard, le sous-comité suggère aux promoteurs de publier leurs résultats et de soumettre un article scientifique.

Le projet se voit attribuer la note totale de 88 %, ce qui lui confère le troisième rang parmi les onze projets soumis, et ce, ex aequo avec le projet 3.11.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1025

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.6;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Société de conservation du Lac Lovering (SCLL) et Memphrémagog Conservation Inc. (MCI);

ATTENDU le projet de recherche intitulé Mesures de l'impact du batillage sur l'environnement des lacs;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Céline Métivier, appuyé par madame Geneviève Chicoine, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à monsieur Yves Prairie, professeur au Département des sciences biologiques, pour le projet intitulé Mesures de l'impact du batillage sur l'environnement des lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 Le rôle et la contribution du secteur de l'action communautaire environnementale aux débats et avancées socio-écologiques au Québec : enquête auprès des membres du Réseau québécois des groupes écologiques

Madame Céline Métivier se retire pendant les délibérations sur ce projet.

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluateur informe les membres que ce projet complexe recèle de nombreux problèmes. Il mentionne, par exemple, que les volets du projet ne sont pas clairement formulés et ne permettent pas de savoir de quoi il est vraiment question. La méthodologie comporte des zones grises. Entre autres, la sélection des répondants, à la suite d'entrevues exploratoires, est mal définie et risque ainsi d'induire un biais important. Enfin, ce projet comporte trois objectifs généraux, mais la présente demande de financement ne couvre que le premier des objectifs. L'évaluateur s'interroge alors sur la portée du financement qui serait accordé. Une évaluatrice ajoute que le mode de diffusion des résultats n'est pas précisé. Elle estime par ailleurs que, compte tenu des lacunes mentionnées, les résultats eux-mêmes pourraient être critiqués. Les membres entérinent à l'unanimité la décision du sous-comité.

Le projet se voit attribuer la note totale de 73 %, ce qui lui confère le neuvième rang parmi les onze projets soumis.

Madame Céline Métivier rejoint l'assemblée.

3.8 Le démantèlement de l'Assurance-emploi : analyse des impacts juridiques sur les droits des chômeurs et des chômeuses

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice mentionne que la problématique est très actuelle et confirme la pertinence du projet. Elle ajoute que les étudiantes, étudiants sont partie prenante du projet, et ce, à chacune de ses étapes. La méthodologie est logique quoiqu'un peu ambitieuse. La principale interrogation soulevée par ce projet est de savoir si la toute récente mise sur pied du Tribunal de la sécurité sociale et l'entrée en vigueur de ses règlements permettront d'obtenir les résultats dans le temps imparti dans le cadre du concours PAFARC.

Le projet se voit attribuer la note totale de 87 %, ce qui lui confère le quatrième rang parmi les onze projets soumis, et ce, ex aequo avec le projet 3.9.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1026

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.8;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE);

ATTENDU le projet de recherche intitulé Le démantèlement de l'assurance-emploi : analyse des impacts juridiques sur les droits des chômeurs et des chômeuses;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à monsieur Martin Gallié, professeur au Département des sciences juridiques, pour le projet intitulé Le démantèlement de l'assurance-emploi : analyse des impacts juridiques sur les droits des chômeurs et des chômeuses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9 Portrait de la médiation culturelle dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Montérégie) : caractéristiques, besoins et enjeux des artistes et des travailleurs culturels

Mesdames Geneviève Chicoine et Ève Lamoureux se retirent pendant les délibérations sur ce projet.

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluateur explique que le projet a pour but de comprendre l'évolution de la médiation culturelle en région. Le projet est très intéressant et se démarque en proposant une cartographie à titre d'outil d'éducation. La méthodologie a cependant soulevé une interrogation. En effet, la constitution d'une archive s'avère être un défi de taille et il y aurait avantage à mieux baliser son contenu et la période couverte. La directrice du Service aux collectivités note la remarque et en informera le promoteur.

Le projet se voit attribuer la note totale de 87 %, ce qui lui confère le quatrième rang parmi les onze projets soumis, et ce, ex aequo avec le projet 3.8.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1027

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.9;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par Culture pour tous et le partenaire culturel régional Autour de nous;

ATTENDU le projet de recherche intitulé Portrait de la médiation culturelle dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Montérégie) : caractéristiques, besoins et enjeux des artistes et des travailleurs culturels;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Céline Métivier, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à monsieur Martin Lussier, professeur au Département de communication sociale et publique, pour le projet intitulé Portrait de la médiation culturelle dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Montérégie) : caractéristiques, besoins et enjeux des artistes et des travailleurs culturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Geneviève Chicoine rejoint à l'assemblée. Madame Ève Lamoureux demeure à l'extérieur.

3.10 Inférences créatives et inclusion sociale : sortir des expériences connues pour envisager de nouvelles perspectives inclusives

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice explique que l'intérêt du projet réside en ce qu'il vise à établir un lien entre l'inclusion sociale et la créativité de personnes marginalisées. Toutefois, le sous-comité relève des lacunes importantes dans la définition du sujet de recherche, dans la méthodologie et au niveau des retombées escomptées. Par exemple, les ateliers auraient pu être décrits en identifiant la sélection des participantes, participants, les interactions anticipées et celles effectives. Une évaluatrice précise que le projet constitue une réflexion théorique très intéressante, mais que la méthodologie demeure trop vague et n'explique pas quels éléments seront observés ni de quelle façon ils seront analysés. Les membres entérinent à l'unanimité la décision du sous-comité.

Le projet se voit attribuer la note totale de 79 %, ce qui lui confère le septième rang parmi les onze projets soumis.

Madame Ève Lamoureux rejoint l'assemblée.

3.11 Le développement des transferts des apprentissages de la méthode Feldenkrais avec des personnes souffrant de fibromyalgie

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluatrice souligne la pertinence et l'originalité du projet. De plus, celui-ci suscitera de riches partenariats. Enfin, l'implication de l'étudiante associée à la démarche est exemplaire.

Le projet se voit attribuer la note totale de 88 %, ce qui lui confère le troisième rang parmi les onze projets soumis, et ce, ex aequo avec le projet 3.6.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1028

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.11;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'Association de la fibromyalgie – Région Montérégie (AFRM);

ATTENDU le projet de recherche intitulé Le développement des transferts des apprentissages de la méthode Feldenkrais avec des personnes souffrant de fibromyalgie;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Céline Métivier, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Sylvie Fortin, professeure au Département de danse, pour le projet intitulé Le développement des transferts des apprentissages de la méthode Feldenkrais avec des personnes souffrant de fibromyalgie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.12 La recherche : par, pour et avec les groupes de femmes

Mesdames Geneviève Chicoine, Lise Gervais et Stéphanie Yates se retirent pendant les délibérations sur le projet. Madame Diane Dupuis quitte l'assemblée.

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. L'évaluateur indique qu'il s'agit d'un projet pertinent et dont le mode de transfert envisagé favorisera l'autonomisation des groupes de femmes. Il souligne que les critères de sélection des groupes retenus pour les entrevues devraient être précisés. Par ailleurs, les mois de juin et de juillet, en raison des vacances et du ralentissement des activités, ne sont probablement pas les plus adéquats pour la collecte des données.

Le projet se voit attribuer la note totale de 84 %, ce qui lui confère le sixième rang parmi les onze projets soumis.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1029

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-168-3.12;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par Relais-femmes, le Comité contre l'appauvrissement et la pauvreté des femmes (CAP) et la Table régionale des Centres de femmes de la Montérégie;

ATTENDU le projet de recherche intitulé La recherche : par, pour et avec les groupes de femmes;

ATTENDU la recommandation du sous-comité d'évaluation des projets de recherche;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 980 \$ à madame Nathalie Lafranchise, professeure au Département de communication sociale et publique, pour le projet intitulé La recherche : par, pour et avec les groupes de femmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Geneviève Chicoine, Lise Gervais et Stéphanie Yates rejoignent l'assemblée.

Les propositions du sous-comité de la recherche ayant toutes été validées par les membres et étant donné que des projets sont ex aequo aux troisième et quatrième rangs, les projets classés du premier au sixième rang sont retenus. Les projets n'ayant pas été retenus sont ceux des septième, huitième et neuvième rangs.

Une membre souhaite attirer l'attention du Comité sur le fait que des projets reçus à ce concours se démarquent par leur originalité. Elle propose que le rapport annuel du Service aux collectivités souligne ces recherches innovantes. Elle suggère que ce rapport fasse aussi valoir l'effet de levier produit par le financement du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) au niveau des demandes de subvention auprès d'autres organismes tel le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). La directrice du Service aux collectivités approuve ces propositions et estime qu'il est tout à fait possible d'illustrer concrètement les actions du Comité des services aux collectivités ainsi que de faire ressortir sa vision d'avant-garde.

Une membre remercie le sous-comité de la recherche pour la qualité de ses travaux. La directrice du Service aux collectivités, qui agit à titre de secrétaire du sous-comité, porte à l'attention des membres le haut degré d'organisation et de préparation des évaluatrices, évaluateurs. Elle les remercie pour le travail colossal accompli, et ce, de façon remarquable.

4. Nominations au sous-comité de la recherche

La directrice du Service aux collectivités rappelle aux membres que deux postes sont à pourvoir au sous-comité de la recherche. Il s'agit du remplacement de monsieur Jean-Marc Fontan, à titre de membre interne, et de madame Céline Métivier, à titre de membre externe. Elle rappelle

que, compte tenu du travail substantiel du sous-comité, il est important que tous les postes soient pourvus. Elle vérifie auprès des membres du Comité des services aux collectivités si certaines d'entre elles, certains d'entre eux veulent se joindre au sous-comité avant de recourir au recrutement à l'extérieur. Elle invite les membres du sous-comité à faire part de leur expérience. Un membre du sous-comité témoigne du milieu stimulant relativement aux apprentissages et au niveau des points de vue échangés que constitue le sous-comité. Il souligne que les avis de chacun y sont considérés de façon respectueuse et que la démarche est constructive. Une membre confirme que cet avis correspond à son expérience. La directrice du Service aux collectivités ajoute qu'il n'y a pas de cloisonnement entre les membres internes et externes et que les analyses se font en collégialité. Une membre fait remarquer qu'un poste de substitut est à pourvoir et note que ce poste peut constituer une mode d'apprentissage rassurant au sein du sous-comité. Une membre qui termine son deuxième mandat au sous-comité explique, afin d'éviter toute ambiguïté, que son départ est lié aux besoins grandissants de son organisation et non aux travaux proprement dits du sous-comité de la recherche. Elle a d'ailleurs toujours trouvé ces échanges enrichissants.

4.1 Membre interne

Madame Stéphanie Bernstein, qui agit actuellement à titre de représentante substitut des membres internes du sous-comité de la recherche, soumet sa candidature à titre de membre interne du sous-comité de la recherche. La candidature de madame Stéphanie Bernstein est acceptée, à l'unanimité.

La directrice du Service aux collectivités informe l'assemblée que madame Bernstein sera en congé sabbatique au cours de son mandat. Elle vérifie si, parmi les membres internes, une personne souhaite occuper le poste de représentant substitut. Monsieur Houssine Dridi soumet sa candidature. La candidature de monsieur Houssine Dridi est acceptée, à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1030

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 10 de la recherche et de la création;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU que le Comité doit désigner en plus une personne substitut professeure et une personne substitut représentant les groupes afin de procéder à des remplacements lorsque nécessaire, en cas d'absence notamment;

ATTENDU les propositions faites par la présidente du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Céline Métivier, appuyé par madame Stéphanie Yates, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME madame Stéphanie Bernstein, professeure au Département des sciences juridiques, à titre de représentante des membres internes du Comité des services aux collectivités au sous-comité de la recherche, pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2013 et se terminant le 31 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1031

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le Comité des services aux collectivités, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU que le Comité doit désigner en plus une personne substitut professeure et une personne substitut représentant les groupes afin de procéder à des remplacements lorsque nécessaire, en cas d'absence notamment;

ATTENDU les propositions faites par la présidente du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME monsieur Houssine Dridi à titre de représentant substitut des membres internes du Comité des services aux collectivités au sous-comité de la recherche pour un premier mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2013 et se terminant le 31 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Membre externe

Madame Geneviève Chicoine se dit rassurée par les témoignages entendus et soumet sa candidature à titre de membre externe au sous-comité de la recherche. La directrice du Service aux collectivités accueille avec intérêt cette candidature et estime qu'elle apportera sûrement un regard à la fois neuf et complémentaire. La candidature de madame Chicoine est acceptée, à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1032

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 10 de la recherche et de la création;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU la résolution 2010-CE-11633 adoptée par la Commission des études le 9 avril 2010 nommant madame Céline Métivier, pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, à titre de représentante pour l'un des quatre sièges dévolus à des groupes ou organismes externes, en tenant compte des besoins suggérés par la conjoncture socioéconomique et qui viennent d'horizons différents pour un deuxième mandat prenant effet le 9 novembre 2010 et se terminant le 31 mai 2013;

ATTENDU la fin du mandat de madame Céline Métivier à titre de membre représentante des organismes externes au sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la nécessité de pourvoir ce poste;

ATTENDU les propositions faites par la présidente du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME madame Geneviève Chicoine, chargée de projet du domaine Éducation de l'organisme Culture pour tous, à titre de représentante des membres externes du Comité des services aux collectivités au sous-comité de la recherche pour un premier mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2013 et se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Nomination au CSAC : un poste à pourvoir pour les membres externes

La directrice du Service aux collectivités dresse un bilan des postes à pourvoir au Comité des services aux collectivités. Parmi les membres internes, monsieur Jean-Marc Fontan et madame Stéphanie Yates ont démissionné. Le mandat de madame Ève Lamoureux arrive à échéance, mais elle a soumis une demande de renouvellement de son mandat. Il y a donc deux postes à pourvoir à titre de membre interne. Elle rappelle que le processus de nomination des membres du Comité exige des délais importants et, advenant que les nominations n'aient pas été entérinées avant septembre, le quorum risque de ne pas être atteint lors de la rencontre prévue le 30 septembre. Cela impliquerait que le concours ne pourrait avoir lieu. Mesdames Ève Lamoureux et Stéphanie Yates indiquent qu'elles vérifieront auprès de leur département où en sont les démarches de mise en candidature et en informeront la directrice du Service aux collectivités.

La directrice du Service aux collectivités indique que, par ailleurs, le Comité doit recruter une membre externe, un membre externe. Elle rappelle aux membres que, lors du dernier recrutement, trois organismes avaient été sélectionnés. L'organisme détenant le premier rang a alors mandaté une représentante à titre de membre du Comité. Elle propose aux membres de contacter les organismes sélectionnés aux deuxième et troisième rangs pour vérifier s'ils manifestent toujours un intérêt pour siéger au Comité des services aux collectivités. Ces organismes étaient, dans l'ordre, l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCESSS) et le Regroupement des organismes communautaires

québécois de lutte au décrochage (ROCQLD). L'Alliance serait donc approchée en premier lieu. Les membres acceptent cette procédure, à l'unanimité.

6. Calendrier des rencontres du CSAC 2013-2014 (document CSAC-168-D.4)

La directrice du Service aux collectivités présente le calendrier des rencontres 2013-2014, tel que déposé en annexe. Elle précise que la rencontre du mois de septembre a été prévue le plus tardivement possible et inscrite à confirmer dans le but d'offrir la possibilité que les nominations de membres soient effectives, tel que discuté précédemment. Elle demande aux membres de bien vouloir réserver ces dates à leur agenda.

7. Période d'information

7.1 Consultation de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)

Compte tenu du fait qu'elle devait quitter la rencontre après l'examen des projets de recherche et de création, madame Diane Dupuis a fait sa présentation en début de séance, mais elle est rapportée ici.

Madame Diane Dupuis informe l'assemblée que l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) a mis sur pied une consultation visant à connaître les besoins de la population en matière d'éducation des adultes. Elle invite la société civile à remplir le questionnaire conçu à cet effet. Elle explique qu'il est important de mobiliser le milieu de l'éducation des adultes, mais aussi d'impliquer les groupes de tous les secteurs et la population en général afin qu'ils déterminent les actions qu'ils souhaitent voir se développer. Elle indique que la mobilisation est d'autant plus importante qu'on assiste présentement à peu d'engagements politiques en matière d'éducation des adultes. En effet, la politique gouvernementale sur l'éducation aux adultes et la formation continue ainsi que son plan d'action datent de 2002. Elle mentionne que, de plus, au niveau du plan d'action, il n'y a eu aucune réalisation au cours des cinq dernières années.

Il est prévu que les besoins qui émergeront de la consultation serviront à élaborer l'ordre du jour de l'événement 24 heures pour un Québec apprenant qui se tiendra les 30 et 31 mai 2013. La première journée sera consacrée à l'identification des sujets à aborder. La seconde sera dédiée aux discussions. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, a été rencontrée et invitée à l'événement. Elle a paru intéressée par l'événement, mais n'a pas confirmé sa présence.

La directrice du Service aux collectivités ajoute que l'événement se tiendra à l'Université et que les invitations sont lancées. Il n'y a pas de frais d'admission proprement dits. Une demande de contribution volontaire a été privilégiée afin qu'un plus grand nombre et une plus grande diversité de personnes ou de groupes puissent assister à l'événement.

8. Divers

8.1 Motions de remerciements aux membres sortants

La directrice du Service aux collectivités souhaite remercier les membres sortants du Comité des services aux collectivités. Elle exprime ses remerciements sincères à monsieur Jean-Marc Fontan qui a su développer la réflexion quant à la contribution des projets soumis à l'avancement des connaissances. Elle souligne la collaboration exemplaire de madame Stéphanie Yates par son analyse fine et structurée des projets de formation et de recherche et la remercie cordialement. Elle témoigne enfin à madame Céline Métivier sa reconnaissance

pour son engagement soutenu et sa contribution considérable aux réflexions du Comité. Elle indique aux membres sortants que ce serait un plaisir que ces collaborations soient renouvelées.

Les membres, à l'unanimité, entérinent les motions de remerciement.

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1033

ATTENDU la résolution 2010-CA-14610 adoptée par le Conseil d'administration le 23 mars 2010 nommant monsieur Jean-Marc Fontan à la direction du Département de sociologie, pour un premier mandat prenant effet le 1^{er} juin 2010 et se terminant le 31 mai 2013;

ATTENDU la résolution 2011-CE-11858 adoptée par la Commission des études le 4 octobre 2011 nommant monsieur Jean-Marc Fontan, directeur du Département de sociologie, à titre de représentant de la Faculté des sciences humaines au Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 4 octobre 2011 et se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Jean-Marc Fontan à titre de directeur du Département de sociologie;

ATTENDU l'apport original de monsieur Jean-Marc Fontan à la valorisation des projets de formation et de recherche en soulignant leur contribution à l'avancement des connaissances;

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement monsieur Jean-Marc Fontan pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1034

ATTENDU la résolution 2011-CE-11858 adoptée par la Commission des études le 4 octobre 2011 nommant madame Stéphanie Yates, professeure au Département de communication sociale et publique, à titre de représentante de la Faculté de communication au Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 4 octobre 2011 et se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU la démission de madame Stéphanie Yates à titre de représentante de la Faculté de communication;

ATTENDU la contribution exemplaire de madame Stéphanie Yates à l'analyse des projets de formation et de recherche;

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Stéphanie Yates pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2013-CSAC-1035

ATTENDU la résolution 2010-CE-11633 adoptée par la Commission des études le 9 novembre 2010 nommant madame Céline Métivier, pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, à titre de représentante des groupes ou organismes externes au Comité des services aux collectivités, pour un deuxième mandat prenant effet le 9 novembre 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

ATTENDU la fin du mandat de madame Céline Métivier à titre de représentante des groupes ou organismes externes au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la contribution exceptionnelle de madame Céline Métivier aux réflexions tant du sous-comité de la recherche que du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Céline Métivier pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un membre vérifie quel serait l'intérêt du Comité des services aux collectivités relativement au transfert dans la communauté civile des connaissances acquises lors de la réalisation de projets. Il précise que l'innovation sociale est en plein essor et devient un sujet d'étude prisé. Il suggère que le Comité élabore un projet de recherche dans ce domaine. La directrice du Service aux collectivités invite ce membre à se joindre au sous-comité de formation qui discute des enjeux entourant la formation et développe une réflexion sur la recherche. Elle informe le membre que les rencontres du sous-comité durent environ une heure et sont occasionnelles.

La directrice du Service aux collectivités conclut la rencontre en remerciant les membres de leur participation.

9. Dépôt de documents

D.1 Tableau des suivis

D.2 Critères d'admission PAFARC

D.3 Grille d'évaluation des projets de recherche

D.4 Calendrier des rencontres

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 30 septembre 2013.
ÉF/mr